

Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2020

Seconde convocation le 25 juin 2020

Update activités Covid-19

Croissy-Beaubourg, le 14 mai 2020, 18h00 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce aujourd'hui que son Assemblée générale mixte convoquée le 14 mai 2020 n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, et qu'une **nouvelle Assemblée générale mixte** est appelée à délibérer sur le **même ordre du jour le 25 juin 2020 à 14h00** à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 21 avril 2020, dans le contexte de pandémie Covid-19, l'Assemblée générale mixte de ce jour s'est tenue à huis clos sous la présidence de Monsieur Pierre Morgon en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Theradiag, avec possibilité pour les actionnaires de la suivre par audioconférence.

Les actionnaires ayant voté par correspondance ou ayant donné procuration ont représenté ensemble 879 054 actions ayant droit de vote sur les 8 629 002 actions composant le capital social et ayant le droit de vote. Le quorum représentant 10,187% du capital social, l'Assemblée générale mixte n'a pas pu, en conséquence, valablement délibérer. De ce fait, et à défaut de quorum requis pour statuer sur les résolutions à titre ordinaire et extraordinaire, aucune des résolutions proposées n'a été mise au vote des actionnaires.

Les actionnaires sont avisés ce jour de la tenue d'une **Assemblée générale mixte sur seconde convocation le jeudi 25 juin 2020 à 14h00**. De la même façon, celle-ci se déroulera à **huis clos**, hors la présence physique des actionnaires, et portera sur le même ordre du jour. Un avis de seconde convocation sera publié le 22 mai 2020 au BALO et au JAL.

Tous les documents relatifs aux Assemblées générales sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux sur le site internet de la Société (<https://www.theradiag.com/assemblee-generale>).

Dans la mesure où vous seriez actionnaire de Theradiag et que vous souhaiteriez participer au vote des résolutions, vous pouvez :

- voter par internet via la plateforme VOTACCESS : **ce moyen est fortement recommandé dans le contexte toujours actuel du Covid-19**. Cette plateforme sera ouverte pour la seconde convocation à compter du **22 mai 2020 et ce jusqu'au 24 juin 2020 à 15h00**.
- voter par procuration ou par correspondance, selon les modalités indiquées dans l'avis de seconde convocation. Ces votes seront pris en compte jusqu'au 22 juin 2020 inclus.

Un guide de vote comportant toutes les modalités ainsi que les dates butoirs de vote pour l'Assemblée générale sur seconde convocation sera mis à la disposition de tous les actionnaires sur le site internet de la société, le 22 mai 2020.

Le vote des actionnaires ayant voté par correspondance ou par Internet à l'Assemblée générale sur première convocation reste valable et comptabilisé pour l'Assemblée générale sur seconde convocation.



Le vote se fera exclusivement à distance, en amont de la tenue de l'Assemblée Générale et au regard des modalités particulières de tenue de l'Assemblée générale à huis-clos, les actionnaires n'auront pas la possibilité de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions pendant l'assemblée générale.

En raison de l'impossibilité de poser des questions pendant l'Assemblée générale, Theradiag recommande aux actionnaires qui le souhaiteraient d'adresser leurs questions écrites à compter de la seconde convocation de l'Assemblée Générale, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte et ce en favorisant un envoi par courrier électronique (AG@theradiag.com). Elles seront prises en compte lors de leur réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le vendredi 19 juin 2020 à zéro heure, heure de Paris.

Enfin, les actionnaires auront la possibilité de suivre l'Assemblée Générale sur seconde convocation le 25 juin à 14h00 par audioconférence, les détails de celle-ci seront communiqués ultérieurement. La présentation sera mise à disposition sur le site de la Société au début de l'Assemblée Générale sous la rubrique dédiée <https://www.theradiag.com/category/presentations-financieres/>.

Pour toute question sur les modalités de vote, contactez l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse theradiag@newcap.eu.

Par ailleurs, à la suite de sa dernière communication en date du 22 avril 2020, la Société fait le point sur ses activités spécifiques liées au Covid-19.

Tests sérologiques Covid-19

Theradiag confirme poursuivre sa mobilisation pour contribuer à l'effort de lutte contre le Covid-19. Les pouvoirs publics ayant élargi le cadre des tests à la sérologie, Theradiag, spécialiste de l'immunologie, met donc ses compétences du dosage des anticorps au service de la lutte contre la pandémie.

Theradiag développe et commercialisera dès que possible ses tests sérologiques, sous deux formats différents. La Société produira ainsi des tests de diagnostic rapide ainsi que des tests sous sa technologie de référence ELISA (Enzyme Linked ImmunoSorbent Assay).

La Société a démarré depuis fin avril un processus de validation de kits de tests sérologiques auprès du Centre National de Référence de Paris (CNR) ainsi qu'auprès d'autres évaluateurs externes. Ce processus se poursuit actuellement.

Par ailleurs la Haute Autorité de Santé (HAS) a confirmé le 1^{er} mai 2020 la validité de l'approche des tests sérologiques au format ELISA, tels que ceux développés par Theradiag.

Participation aux nouveaux essais cliniques Covid-19

En parallèle, Theradiag poursuit sa participation aux évaluations cliniques de la biodisponibilité (dosage) des biothérapies utilisées en traitements candidats contre le Covid-19, en particulier le Tocilizumab.

Theradiag rappelle que les résultats de ces essais ne sont pas publiés et que les démarches concernant les tests sérologiques, quoique bien engagées, ne représentent à ce stade qu'une activité non récurrente. La Société ne dispose donc pas d'informations suffisantes permettant de qualifier l'impact éventuel des résultats cliniques de ces évaluations, ni de mesurer à ce stade un effet éventuel de son



activité de « Tests sérologiques ». Aussi, la Société confirme qu'elle n'a pour le moment enregistré dans ses prévisions aucun effet éventuel de ces activités sur son chiffre d'affaires 2020.

Cette démarche confirme à nouveau le rôle majeur et le positionnement référent de Theradiag dans le monitoring des biothérapies.

La Société continuera d'informer le marché et les parties prenantes sur les avancées de ces projets, dès que cela sera pertinent.

Cession par HOB BIOTECH GROUP CORP. LTD. de ses actions Theradiag

La Société confirme avoir été informée que HOB BIOTECH GROUP CORP. LTD. avait cédé l'intégralité de ses titres Theradiag, comme cela a également été publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mai 2020.

Calendrier financier :

- **Assemblée générale Annuelle réunie sur seconde convocation**, le 25 juin 2020
- **Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020**, le mardi 21 juillet 2020
- **Résultats du 1^{er} semestre 2020**, le lundi 21 septembre 2020

A propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic *in vitro* innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques. Au-delà du simple diagnostic, le théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un bon usage du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. A cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER®, marquée CE, une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 9,6 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : www.theradiag.com



Theradiag
Bertrand de Castelnaud
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Relations Investisseurs
Sandrine Boussard-Gallien
Claire Riffaud
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Nicolas Mériegeau
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr